



4-12-68

Mme. Armand Gagnon	P-2 rang "A"	\$65.33
Michel Guerassimenko	126 rang "F"	39.60
Richard Roberts	16-b-11 rang "N"	\$49.81
J. M. Hanes	117 rang "E"	41.15
Jean Pierre Légaré	27 rang E	31.69
André Labrèche	P-55, rang "1"	46.49
Richard Leduc	115 rang "F"	21.43
Winfried Mahlick	200 rang "F"	21.90
Mme. Georges Paré	P-23 a rang "H"	19.18
Edmond J. Piercy	48 rang "R"	21.43
Herbert Ruff	P-31 rang "A"	19.83
Léon Steinburger Mme.	3 6 rang "F"	54.38
Jacques Taliodoros	7 rang J P-22 Rang B	2 8.02

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Oscar Saindon
Sec. Trés.

Adoptée

Oscar Saindon

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE
DU CANTON DE JOLY

2-1-69

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le jeudi deux janvier mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brûsson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genêt, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre décembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Comité des Loisirs de Labelle, souscription pour arbre de Noël	25.00
C entre d'accueil de Labelle Inc. Souscription	\$1,000.00
Corporation du Comté de Labelle, entretien de chemins de comté	128650
Ministre du Revenu, rentes pour décembre 1968	9.72
La Revue Municipale, abonnement pour l'année 1969	35.00

Adoptée

Il est résolu que les lots numéros 31-5 et soient inscrits comme valeurs non imposable au rôle d'évaluation au lieu d'être inscrit comme valeur imposable avec évaluation de \$300.00, et ce parce que ce sont deux rues privées.

Adoptée





Il est résolu que monsieur Jacques Allard comptable agréé de Montréal soit engagé comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1968 moyennant honoraires de \$200.00 pour ce travail comme l'an dernier.

Adoptée

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de La Corporation Municipale du Canton de Joly pour l'année 1967 s'établissent comme suit;

BUDGET 1969

DEPENSES:

Entretien de chemins d'hiver 1967-68	\$9,470.00
Entretien de chemins d'été	8,000.00
Salaire du secrétaire-trésorier	3,720.00
Rémunération des membres du conseil municipal	1,200.00
Enlèvement des déchets au lac Labelle et Brochet, aux lac Caribou et lacs des Sucrieries, Cameron, Vert, Baptiste	2,200.00
Taxe au Conseil de Comté pour l'année 1968	700.00
Remboursement sur dette au Ministère de La Famille	500.00
" " " " " de La Santé (Ass. Publ)	500.00
Construction de chemin du Lac Caribou	1900.00
Contribution au Centre d'Accueil de Labelle	5,000.00
Prime Assurance, responsabilité civile et patronale	600.00
Inspection de bâtiments	50.00
Loyer de salle municipale, de barrage et de quai public	300.00
Protection d'incendie	200.00
Souscriptions diverses (Croix Rouge, Prêt d'Honneur etc)	100.00
Contribution à l'assurance chômage et au Régime des Rentes	250.00
Dépenses d'Administration; timbres-postes et enrégistrement, papeterie de bureau, téléphone etc.	325.00
Revision du rôle d'évaluation et élection	250.00
Vérification des livres et documents	200.00
Réparations au quai public et imprévu;	545.00
Total	\$ 35,110.00

REVENUS:

NON FONCIERS

Ministère du Revenu; remboursement sur taxe de vente	\$2,800.00
Octroi pour entretien de chemins d'hiver	9,470.00
Taxe spéciale pour enlèvement de déchets	2,250.00
Permis de construction	75.00
Total	\$ 14,595.00

ATTENDU que selon le budget ci-devant il est requis des dépenses pour un montant de \$35,110.00 pour l'année 1969 tel que détaillé au budget ci-haut;

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$20,515.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de 1.00 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$2,051,500.00 pour l'année 1969 afin de rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour l'année 1969 et devant rapporter \$20,515.00.

Que le taux de la taxe pour l'enlèvement des déchets ou vidanges soit également imposé sur tous les chalets, camps, maisons d'habitations etc. situés près du chemin public en bordure des lacs; Labelle, Brochet, Cameron, des Sucrieries, Caribou, Vert et Baptiste soit fixé à \$4.00 par chalet, camp ou maison.



2-1-69

Et ce pour l'enlèvement des déchets ou vidanges
durant toute la saison D8été 1969 .

Pour les lacs Vert et Batiste, le taux sera ~~xxx-~~
le même que pour les autres lacs cette année.

Il est entendu que cette taxe n'inclus pas les
chalets situés du coté opposé au chemin public sur les lacs précités, c'est
à dire où il n'y a pas de chemin d'accès pour les dits chalets.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard
Sec. Trésorier

Adoptée

Oscar Saindon
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du
Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil
le mercredi cinq mars mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session
sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers;
Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet,
Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil
sous la présidence de monsieur le Maire:

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du
deux janvier mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère
du Tourisme, de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir nous obtenir de
la truite grise pour l'ensemencement des Lacs Sucrierie et Labelle dans
les limites de cette municipalité, cette année étant donné que ces deux lacs
bordés de chalets touristiques reçoivent à chaque année de nombreux pêcheurs
et que les prises se font de plus en plus rares.

Que copie de cette résolution soit adressée au
Ministère du tourisme de La Chasse et de La Pêche de même que à la Station
de Pisciculture de St-Faustin.

Adoptée

Il est résolu que l'évaluation d'un chalet au
nom de Lacabie Entreprise au Lac Labelle soit diminuée de \$200.00 parce
qu'il n'y a pas de finition intérieure complète dans ce chalet mais seule-
ment une partie.

Adoptée



5-2-69



Il est résolu que demande soit faite au Ministère de L'Agriculture et de La Colonisation de bien vouloir autoriser le transfert du lot numéro 1 du rang "i" Canton de Joly de monsieur Roland Fex à monsieur Joseph Brousseau, cultivateur du Canton de Joly sans tenir rigoureusement compte de la distance qui sépare ce lot de celui où demeure la famille de monsieur Brousseau laquelle est à plus de trois milles de ce lot.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil prie instamment l'Honorable Ministre de l'Agriculture et de La Colonisation de bien vouloir accorder à tous les cultivateurs qui possèdent des lots de support ou complément de ferme, les lettres-patentes pour ces lots.

Adoptée

Il est résolu que les montants suivants soient rayés du rôle de perception parce que la municipalité ne peut les réclamer attendu que ces montants avaient été promis par les propriétaires intéressés pour la construction d'un chemin d'accès à leur terrain sur la rive du lac des Sucrieries dans le rang "D" et que les travaux exécutés ne se sont pas rendus à ces terrains ; ou que ces terrains sont révoqués ;

Jean-Pierre Lépine	\$100.00	parce que ce lot fut révoqué par le Ministère des Terres et Forêts .	100.00
Jean Pierre Boire	6.97		
Hervé Beaudry	31.00		
Pierre Bernier	2.00	révoqué le 23-68 janvier	
Marcel Bouchet	3.82		
Roger Dubé	3.83	" " 3-2-67	
Jack Eimer	8.59	" " 27-10-68	
Elm Norack	2.00	" "	
S.R. Fraser	9.64	" " 27-2-67	
Jean Genet	4.00		
Jean-Pierre Godbout	3.13	8-2-68	
Jerry Horodecki	18.81	15-2-68	
Alexandre Hermanovic	2.00	25-2-68	
Claus Hendritch	6.97	12.4-67	
Lacasse J.	(entré 2 fois) 6.00		
Roger Laprès	15.13	26-4-67	
N. Meunier	(entré 2 fois) 6.00		
Emérick Plessing	5.75	22-3-68	
Yvan Richer	(entré 2 fois) 2.00		
Robert Paradis	2.13	9-1-67	
Oscar Richard	12.09		
Pierre Renaud	43.57		
Yves Rodier	56.19		
Rudy Sprenger	3.83	4-1-68	
J. Jacques Sigouin	2.61		
Sheikh M.	5.76	8-1-68	
Maurice St-Jean	5.75	20-9-68	
Joseph Terreault	3.40		
Waheed M.	2.00	12-1-67	

Adoptée



5-2-69

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Contribution au Conseil Economique des Laurentides (1969)	\$ 20.50
Bureau d'Enregistrement , avis de mutation	2.20
Ministère des Richesses Naturelles (Loyer barrage lac Labelle	25.00
Corporation du Village de Labelle, loyer de camion incendie pour l'année 1968 , feu Labonté, Valiquette et lac Sucrierie	275.00

Adoptée

Il est résolu que les chèques ci-après énumérés qui n'ont pas été encaissés depuis 1967 soient annulés ;

No. 68 de de avril 1967 Maitre de Postes de Labelle	\$ 5.64
No. 165 de juillet 1967 Aimé Laporte	9.72
No. 382 da 12 octobre 1967 Fernando Machabée	48.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

5-3-69

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq mars mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq fevrier mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que les personnes ci-après énumérées soient nommées aux charges suivantes;

Estimateurs; Messieurs, Auguste Lauzon, Edouard Léonard et Paul-Emile Francoeur;

Inspecteurs agraires et gardeins d'enclos publics;

Messieurs; Raoul Francoeur, Edouard Léonard et Robert Saindon.



5-3-69

Inspecteurs de voirie;

Monsieurx; Jean-Paul Brassard pour le chemin du rang "A" et le chemin du rang "N" conduisant aux lacs; Vert et Baptiste.

" Edouard Léonard pour le chemin des rangs; "D", "E" et "F", le chemin conduisant du village de Labelle au lac Mitchell dans les limites de cette municipalité, le chemin des rangs "C" et "i", soit à travers les lots 6 rang "C" et 21 à 35 du rang "i" Canton de Joly, comprenant la montée Renaud.

" Daniel Brousseau, la montée Chapleau et les chemins des rangs "G", "H" et "I" suivants; à compter de la route Labelle - La Minerve jusque à la ligne du Canton Marchand à La Ferme Lacoste; et jusque à la ligne de La Minerve au lot numéro 1 du rang XI et XII de La Petite Minerve.

La montée Brassard, à compter du chemin du lac Labelle jusque au lac des Frères y compris le raccordement se rendant chez monsieur Damien David, et chez madame Irène Démers et Ernest Posâ sur le lot 13 du rang "G".

Le chemin du lac Bélanger, à compter de la route Labelle - La Minerve jusqu'au lac Bélanger, et le raccordement se rendant chez monsieur René Clot.

" Paul-Emile Francoeur, à compter de la montée Brassard jusqu'au lac Cameron à la ligne de division des Cantons Joly et Clyde, le chemin des deux cotés du lac des Sucrieries.

A doptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'enlèvement des déchets sur les rives des lacs; Labelle, Brochet, Cameron, des Sucrieries, Vert et Baptiste, pour une période de trois ans, à compter du 1er mai jusqu'au 1er décembre inclusivement pour les lacs Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries et du 1er juin au 15 septembre pour les lacs Vert et Baptiste, une fois la semaine, le dépotoir devra être fourni par le soumissionnaire.

Ces soumissions cachetées seront reçus au bureau de La Corporation jusqu'au 2 avril 1969 prochain, on pourra obtenir de plus amples informations au bureau de la Corporation.

Le conseil ne s'engge pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

Il est résolu que monsieur François Amadei de Montréal et autrefois de Labelle, qui doit être reçu notaire cette année soit invité à venir s'établir à Labelle pour y tenir son bureau de notaire.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant que les élections municipales soient tenue à l'avenir le premier lundi de novembre au lieu du premier dimanche du même mois; et ce parce que à cette période de l'année un grand nombre de personnes seraient empêchées de voter le dimanche à cause de la saison de chasse au chevreuil à ce temps de l'année.

Adoptée





5-3-69

acceptés et payés;

Il est résolu que les comptes suivants soient

Royale Insurance Company , prime responsabilité Civile (balance) \$83.17
La Cie D'Assurances des Provinces Unies , prime responsabilité 2 0.00
ou garantie du secrétaire pour l'année 1969-70
payable à C Ôme Godard Agent.

Ministère du Revenu , Régie des Rentes pour fevrier 1969 9.72
Maitre de Postes de Labelle, timbres postes pour avis de taxes \$ 120.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier *Oscar Saindon*
Maire

Adoptée

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly , tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux avril mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs le conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Jean Genet, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq mars mil-neuf-cent-soixante et neuf soient acceptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite , de nouveau, au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir faire préparer par un arpenteur géomètre un plan de subdivision de terrains de villégiatures en bordure de La Rivière Maskinongé , dans le Canton de Labelle, à compter du lot numéro 5 jusqu'au lot numéro 10 du rang "A" où il existe un chemin public entretenu par la municipalité et une ligne de distribution de l'électricité.

Et aussi en bordure du lac des FRÈRES alors qu'un chemin municipal se rend directement à ce lac ; ce serait pour la partie de ce lac située sur les terrains de la Couronne dans les cantons de Joly et de Labelle, et ce afin d'aider au développement de l'industrie touristique dans la région et suppléer au manque de terrains convenables pour la construction de chalets en bordure de nos lacs.

Adoptée



2-4-69



Il est résolu que le règlement no. 97 ordonnant que les élections municipales soient tenues le premier lundi de novembre à l'avenir, soit et est adopté.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation et des Richesses Naturelles à Québec de bien vouloir faire disparaître la réserve de trois cahines en bordure des lacs et cours d'eau en remettant cette lisière de terrain au propriétaire riverain .

Adoptée

Il est résolu que le lac sans nom situé dans le Canton de Labelle sur les lots 31 et 32 du rang "A" Canton de Labelle porte le nom de Lac De l'Abbies, et autorise la Commission de Géographie du Québec au Ministère des Terres & Forêts à donner le nom de "l'Abbies" au lac inconnu situé sur les lots numéros 31 à 33 inclusivement du rang "A", Canton de Labelle, comté de Labelle, dans les limites de cette municipalité, et ce tel que demandé par Lacabie Entreprise Incorporée de 5 Place Legault, Beaufort.

Adoptée

Il est résolu que les contrats pour l'enlèvement des déchets au lacs Vert et Baptiste soit accordé à monsieur Jean-Paul Brassard pour le prix de \$200.00 pour la période du 20 mai au 14 octobre inclusivement, et ce pour les années 1969, 1970 et 1971 aux mêmes conditions soit \$200.00 par année.

Que le contrat pour l'enlèvement des déchets au lac Cameron et des Sucreries soit accordé à monsieur Roland Nantel de Vendée pour le prix de \$590.00 par année pour une période de 3 ans également commençant cette année et les travaux d'enlèvement devront commencer le 1er mai pour se terminer le 1er décembre de chaque année.

Que le contrat pour l'enlèvement des déchets au lac Labelle soit accordé à monsieur Robert Saindon pour la partie du lac comprise entre la propriété Vennat et la pointe à Bastien de l'autre côté du pont du Nord Est pour une période de 3 ans commençant cette année, et ce pour le prix de \$575.00 ;

Et pour la somme de \$825.00 par année pour l'autre partie du lac Labelle comprise entre la propriété Bourdon et Vennat jusqu'à l'extrémité du lac Labelle et en plus le lac Brochet et ses embranchements de chemins jusqu'aux extrémités de même que les déchets qui viendront de l'autre côté du lac ; et pour une période de 3 ans commençant également cette année, et pour la période commençant le 1er mai pour se terminer le 1er décembre de chaque année.

Le montant du contrat sera payé le 1er décembre à la fin des travaux, à condition que le travail ait été exécuté convenablement et à la satisfaction du conseil.

Adoptée

Il est résolu que monsieur le Maire avec le secrétaire soient autorisés à signer les dits contrats, pour et au nom de la Corporation.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Lac abie Entreprise, part d'éclairage du quai public \$36.00



2-4-69

Raoul Francoeur, entretien de chemins	\$20.15
Paul-Emile Francoeur, " " "	13.40
Léo Miljours " " "	16.40
Ministre des Revenus , rentes pour avril 1969	9.72
" " " " balance de l'année 1967	57.12
Bureau d'enregistrement, avis de mutations de propriétés	1.70

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1969 soit accepté par le conseil et que monsieur Jacques ALLARD , comptable agréé de Labelle soit engagé comme vérificateur des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1970 aux mêmes conditions soit \$200.00 pour ce travail...

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$200.00 soit votée par le conseil pour aider à l'organisation du Club M-21 de Labelle à l'organisation de loisirs et au développement physique et culturel des enfants de la paroisse.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée

Oscar Saindon, Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

7-5-69



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept mai mil-neuf-cent-soixante et neuf à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux avril mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées;

Adoptée

7-5-69 = 810



1 e s é a n c e

Il est résolu que ce conseil appuie la demande de La Chambre de Commerce de L'Annonciation -La Macaza et Ste-Véronique dans le but d'obtenir du Ministère du Travail à Ottawa qu'un bureau de placement soit ouvert régulièrement à l'Annonciation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie la demande de La Chambre de Commerce de Labelle pour l'installation d'une balance publique à Labelle, soit par le Ministère de La Voirie, soit par le Ministère des Transports et Communications ou par le deux Ministère conjointement, et ce pour répondre à la demande de nombreux propriétaires de camions qui doivent faire peser leurs camions pour obtenir l'enregistrement de ces véhicules.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Formules Municipales Enr. Papeterie de bureau	\$8.21
Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	54.26
Raoul Francoeur , " " "	54.26
François Labonté , " " "	35.60
Jean-Paul Brassard , " " "	73.17
Léo Miljours , " " "	4.50
Bureau d'Enregistrement du Comté de Labelle, avis avril	3.30
Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1969	733.34
Giltes Machabée , pompier volontaire chez Gérard Brisson	7.00
Yvon Cormier ? " " " " "	7.00
Ghislain Marinier " " " " "	7.00
Gaétan Gareau " " " " "	7.00
Corporation Village Labelle , " " " Ouellet	20.00
Edgar Leblanc, camion pour entretien chemins	584.00
Joseph Uld.ric Brousseau, entretien de chemins	22.10
Daniel Brousseau , " " "	72.68
Ministre du Revenu, rentes pour le mois de mai 1969	11.74
Joseph Brousseau, gravier	8.50
Auguste Lauzon ? " "	17.50
Jacques Duclos, pompier volontaire , feu Gérard Brisson	7.00

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir accorder à la municipalité une partie du lot numéro 9-A rang "B" Canton de Labelle mesurant 1,000 pieds de profondeur par la largeur du lot en front sur le chemin public , et ce pour y établir un dépotoir municipal .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

Geo Godard
Sec. Trésorier

Jean Landonneau



2 - 4 - 69

REGLEMENT NO. 97

Ordonnant que l'élection générale du Maire et des Conseillers sera tenue et aura lieu à l'avenir le premier lundi du mois de novembre.

CONSIDERANT que le code municipal a été modifié le 18 décembre 1968 par le Bill no. 286, et plus particulièrement l'article 245 qui fixe la date de l'élection générale du Maire et des conseillers au premier dimanche du mois de novembre, à l'avenir.

CONSIDERANT que le deuxième paragraphe de cet article 245 accorde au conseil municipal le privilège de décréter, par règlement que l'élection du Maire et des Conseillers, peut être tenue ou avoir lieu le premier lundi de novembre, au lieu et place du premier dimanche.

CONSIDERANT que le conseil de cette municipalité, après délibérations, juge à propos qu'il serait préférable de tenir les élections le lundi au lieu du dimanche, à cause justement, de la saison de la chasse au chevreuil à cette période de l'année, et que ce peut être la cause de l'abstention d'un grand nombre d'électeurs de se prévaloir de leur droit de vote, et ce dans une région touristique comme le comté de Labelle, soit pour servir de guide, ou pour pratiquer leur sport favori.

CONSIDERANT qu'un avis de la présentation du présent règlement a été donné régulièrement, à la dernière session du conseil de cette municipalité tenue le cinq mars dernier.

EN CONSEQUENCE IL EST RESOLU; que la date des élections générales du maire et des conseillers sera fixée à l'avenir au premier lundi du mois de novembre de chaque année.

Le présent règlement sera publié et deviendra en force selon la loi.

Adoptée à la session régulière du conseil municipal tenue le deux avril mil-neuf-cent-soixante et neuf.

Oscar Saindon

Maire

Georges Godard

Secrétaire-trésorier

4-6-69

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre juin mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Larreault et Gérard Valiquette formant le corps complet de conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept mai mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées.

Adoptée



Il est résolu que la liste des tarifs maximum suggérée par le Ministère des Affaires Municipales pour la délivrance de documents par la Municipalité soit approuvée par le conseil municipal sans aucune modification.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que le salaire à être payés au journaliers à l'emploi de la municipalité pour l'entretien ou la réparation des chemins municipaux ou tout autres travaux soit augmenté de \$1.50 à \$2.00 de l'heure à compter du 1er juin 1969, c'est à dire que le dit salaire sera de \$2.00 de l'heure à l'avenir, la journée de travail sera de 8 heures et la semaine de 40 heures à moins de cas d'urgence.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil contribue en parts égales avec le conseil municipal du Village de Labelle à la construction d'un char allégorique symbolisant St-Jean Baptiste, pour la parade du 24 juin de la fête nationale des canadiens français; et que messieurs Maurice Brisson et Jean Genet soient chargés, en collaboration avec les membres du conseil du Village désignée à cette fin, à la préparation de ce char allégorique pour le défilé, et ce au nom de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les propriétaires de terrains de villégiature en bordure du lac Vert soient avisés de ne pas déposer de vidanges dans le lac et de placer les puisards ou fosses sceptiques à une distance d'au moins 75 pieds de la rive du lac aux hautes eaux, à défaut de quoi des procédures seront prises contre les propriétaires en défauts sans autre avis.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien d'avoir à faire creuser et nettoyer les fossés des deux cotés du chemin de fer sur les lots 38, 39 et 40 du rang "F" Canton de Joly afin que les cultivateurs riverains, qui souffrent de dommages à leurs propriétés et à leurs récoltes puissent conduire facilement les eaux provenant des fossés actuels de leurs fermes vers les fossés sur les terrains de la Compagnie.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Raoul Francoeur, entretien de chemins	\$35.60
Paul-Emile Francoeur " " "	26.60
Ministre du Revenu, rente pour le mois de mai 1969	9.72
Damien Davies, permis de construction et visite en mai	17.73
Léo Miljours, entretien de chemins	10.40
Joseph Uldéric Brousseau, entretien de chemins	7.40
Daniel Brousseau, " " "	23.60
Maurice Brousseau, " " "	6.00
Jérôme Cormier ? " " "	25.30
Club 14-21 de Labelle, souscription	200.00
Ulric Labrecque, travaux au garage pour la Protection Civile	72.17
Rémi Belmosse, " " " " " " "	56.27
Edgar Leblanc, transport de gravier avec camion	525.00
Gérard Millette, 70 voyages de gravier à .50c	35.00



4-6-69

Fernando Machabée, entretien de chemins d'hiver 1968-69	\$8,322.50
Galipeault Transport, " " " " " "	1,125.00
Claude Laporte, " " " " " "	825.00
Westeel Rosco Products, tuyau de 15 pouces en métal	392.44

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

George Godard Maire
Oscar Saindon Secrétaire-Trésorier

3-7-69

PROVINCE DE QUEBEC
 COMTE DE LABELLE
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois juillet mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre juin mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie Internationale de Papier du Canada de bien vouloir accorder à cette municipalité la permission d'ériger un dépotoir municipal sur le lot numéro 9 du rang "B" Canton de Labelle étant sur les concessions forestières de la dite compagnie.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et signés;

Fernand Clément, loyer de bull-dowzer	\$52.00
Léo Miljours, entretien de chemin	5.90
Paul-Emile Francoeur, " " "	118.32
Raoul Francoeur, " " "	71.20
Normand Francoeur, " " "	33.60
Bastien, Barrière et Associés, vérification des livres 1968	250.00



3-7-69

Roger Bisson, loyer tracteur pour chemins	\$15.00
Edouard Léonard, entretien de chemins	47.50
Jean-Claude Lavigne, construction char St-Jean-Baptiste	41.65
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation juillet	3.00
Edgar Leblanc, transport de gravier sur divers chemins	798.00
Ministère des Postes, timbres postes pour avis de taxes	18.00



Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Secrétaire Trésorier

Oscar Saindon, Maire

6-8-69

PROVINCE DE QUEBEC
COMIE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six août mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Labonté et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois juillet mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que des travaux de construction soient exécutés sur le chemin du lac Caribou par la municipalité pour un montant n'excédant pas \$1,000.00 en continuation des travaux déjà faits en 1967, soit gravelage et mise en forme.

Adoptée

Il est résolu que la municipalité se tient responsable des dommages que pourra subir l'aqueduc de monsieur Maurice Labonté dans la traverse du chemin public du rang "A" après sa reconstruction et ce par la gelée seulement.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande à monsieur Henri Clot propriétaire du lot numéro 21 et de partie du lot numéro 20 du rang "A" de bien vouloir signer la formule de droit de passage pour la reconstruction par le Ministère de La Voirie du Chemin du rang "A"



6-8-69

à défaut de quoi le conseil demandera au Ministère de La Voirie le dépôt du plan préparé par les ingénieurs du bureau d'enregistrement du comté de Labelle a fin de ne pas retarder plus longtemps les travaux de reconstruction du dit chemin.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Westeel Rosco Limited, tuyau acier pour ponceaux (Colonisation)	\$969.80
Edgar Leblanc, entretien de chemins avec camion	308.00
Commission des Accidents du Travail du Québec, balance 1969	11.32
Raoul Francoeur, inspecteur agraire	3.00
Jean-Paul Brassard, entretien de chemins	43.60
Fernand Clément, loyer de Bull-Dowzer, chemin lac Bélanger	286.00
Ministre du Revenu, rentes pour juillet 1969	13.08
Corporation du Village de Labelle, loyer camion incendie feux René Jubinville et Marcel Nantel	150.00
André Labelle, pompier volontaire, feu Labonté ak	1.00
André Paiement, " " " "	2.00
Germain Paiement, " " " "	2.00

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Rodard Oscar Saindon Maire
Secrétaire-Trésorier*

3-9-69

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois septembre mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six août mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées;

Adoptée



3-9-69



Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Joseph Brousseau, 150 pieds de plaques pour calvettes à \$50.00 M.P.	\$ 7.50
Paul-Émile Francoeur, entretien de chemins	\$40.50
Raoul Francoeur, " " "	5.60
Edgar Leblanc, camion et chargeur pour chemins	136.00
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau calvettes	209.13
Éméric Bergeron, chemin du Lac Caribou, Buller	49.50
Robert Saindon, inspecteur agraire, clotures	9.15
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation de propriétés	2.30
Comité des Loisirs de Labelle, drapeau pour terrain de jeux	5.00
Côme Godard, prime assurance responsabilité civile	2 43.10
Gérard Valiquette, travaux de chemins, Lac Caribou et divers	220.23
René Cadieux, entretien de chemins	97.11
René Clot, " " "	9.90
Fernando Machabée, construction de chemins Lac Caribou	40.50
Alfred Bélanger, " " " " "	49.50
Claude Laporte, " " " " "	40.50
Claude Maheu, " " " " "	13.50
Edgar Leblanc, " " " " "	30.00
Éméric Bergeron, " " " Bull Dowzer	434.00
Joseph Uldéric Brousseau, entretien de chemins	7.80
Gérard Laurin, " " "	4.00
Daniel Brousseau, " " "	41.60
Fernando Machabée, " " " Lac Bélanger	38.50
Alfred Bélanger, " " " " "	81.00
Claude Maheu, " " " " "	49.50
Edgar Leblanc, " " " " "	72.00
Daniel Brousseau, " " " " "	17.90
Ministère du Revenu, rentes pour août 1969	19.24
Germain Paiement, avec pelle mécanique pour calvettes	536.50

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adotée

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Oscar Saindon
Maire



1-10-69

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier octobre mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Jean Genet, Napoléon Francoeur, et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois septembre mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que cette corporation accepte de donner le nom de l'Abbas au lac situé sur les lots 30-31-32 rang "A" Canton de Labelle, au lieu de lac Huard, et que La Commission de Géographie du Québec en soit avisée.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Pierre Panneton, propriétaire du lot numéro 7 du rang "R" Canton de Joly, à savoir s'il accepterait d'entretenir le chemin conduisant du Village de Labelle au lac Caribou, l'hiver prochain, et ce à raison de \$250.00 le mille, montant octroyé par le Ministère de La Voirie du Québec.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1969 soit accepté par le conseil.

Adoptée

Il est résolu que le salaire du secrétaire-trésorier soit fixé à \$180.00 par mois à compter du 1er juin 1969, et ce afin que le conseil puisse se conformer à une ordonnance de La Commission du Salaire Minimum du Québec datée du 31 mai 1969 portant le numéro 11.

La dite ordonnance oblige les municipalités ayant 1,000 propriétaires et plus au rôle d'évaluation à payer le salaire précité or comme la municipalité du Canton de Joly à actuellement plus de 1,200 propriétaires et que le nombre augmente considérablement d'année en année La Commission du Salaire Minimum devra être prévenue que le conseil municipal se conformera à cette ordonnance.

Le conseil accepte également que le bureau du secrétaire soit tenu à sa résidence, au même endroit qu'il était déjà, et ce quand ce dernier aura laissé le secrétariat du village de Labelle, le dit bureau sera fourni, chauffé, éclairé et entretenu par le secrétaire.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ministère du Revenu, rente pour septembre 1969	\$19.24
Centre d'Accueil de Labelle Inc. subvention (Accompte pour 1969)	2,000.00
André Paiement, transport de tuyau	18.25





1-10-69

Léo Miljours, entretien de chemins	\$15.00
Paul-Emile Francoeur " " "	16.00
Damien Davies, permis de construction, inspections	26.70
Auguste Lauzon, Evaluation 1969	30.00
Paul-Emile Francoeur, " " "	30.00
Edouard Léonard " " et automobile	54.90
Charles Codebecq, livre de règlements municipaux	15.40
Commission des Accidents du Travail, balance prime 1969	28.84
Côme Godard, prime assurance responsabilité 1969	225.74
Formules Municipales Enr. papeterie rôle perception	50.01
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation de propriétés	2.20
Edouard Léonard, entretien de chemins	18.00
Gérard Valiquette, " " "	17.78
René C adieux, " " "	17.78
Germain Paiement, " " " avec pelle mécanique	90.00
Claude Laporte, construction chemin Lac Caribou (pelle)	105.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Oscar Saindon Maire

7-10-69

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une assemblée publique des électeurs de la municipalité du Canton de Joly, tenue en la salle de l'Hotel de Ville de Labelle, lundi le vingt-sept octobre mil-neuf-cent-soixante et neuf, au lieu ou siège le conseil municipal, à midi, pour procéder à la mise en nomination à la charge de maire en remplacement de monsieur Oscar Saindon, sortant de charge et à la charge de conseiller municipal au siège no. 1 en remplacement de monsieur Maurice Brissan, sortant de charge, au siège no. 2 en remplacement de monsieur Gérard Valiquette, sortant de charge et au siège no. 6 en remplacement de monsieur Joseph Brousseau, sortant de charge, l'assemblée est tenue sous la présidence de monsieur Georges Godard, président de cette élection.

Advenant l'heure de midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection et le procès verbal de cette assemblée et requiert messieurs les électeurs présents de proposer des personnes qu'ils désirent choisir comme maire en remplacement de monsieur Oscar Saindon, sortant de charge et aux sièges numéros 1, 2 et 6 de cette municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean Genet
Secondé par monsieur François David et Roméo Allard que monsieur Oscar Saindon soit mis en nomination comme maire du Village de Labelle .

ADMIS

Signé; Jean Genet
François David
Roméo Allard



27-10-69

ADMIS

ADMIS

ADMIS

Il est proposé par monsieur Jean Genet
Secondé par monsieur François David et par monsieur Roméo Allard,
que monsieur Maurice Brisson, menuisier de cette municipalité soit
mis en nomination comme conseiller municipal , au siège no. 1 .

Jean Genet
Signé; François David
Roméo Allard

Il est proposé par monsieur François David
Secondé par monsieur Jean Genet et Roméo Allard que monsieur Gérard
Valiquette , cultivateur de Labelle, soit mis en nomination comme
conseiller de cette municipalité , au siège no. 2 .

Signé; Jean Genet
François David
Roméo Allard

Il est proposé par monsieur François David
Secondé par monsieur Jean Genet et Roméo Allard que monsieur Joseph
Brousseau , cultivateur, soit mis en nomination comme conseiller a u
siège no. 6 de cette municipalité.

Signé; François David
Jean Genet
Roméo Allard

Advenant l'heure de deux heure de l'après midi,
le président déclare l'assemblée close;

Ont été mis en nomination comme maire de
cette municipalité; monsieur Oscar Saindon;

Et comme conseillers municipaux;

Au siège no. 1 monsieur Maurice Brisson

Au siège No. 2 " Gérard Valiquette

Au siège No. 6 " Joseph Brousseau

Comme il n'y a que le nombre voulu de
candidats à élire aux charges de maire et conseillers municipaux, je procie
élus par acclamation, à la charge de maire; monsieur Oscar Saindon, aux
charges de conseillers municipaux;

Au siège No. 1 monsieur Maurice Brisson
Au siège No. 2 monsieur Gérard Valiquette
Au siège no. 6 monsieur Joseph Brousseau



Georges Godard
Signé; Georges Godard

Président d'Election

5-11-69



Je soussigné Oscar Saindon ayant été élu maire du Canton de Joly, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

MATRE

Ainsi Qué Dieu me soit en aide.

Oscar Saindon
MAYRE

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour de novembre mil-neuf-cent-soixante et neuf.

George Doudard
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Maurice Brisson ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 1 jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Siège No. 1

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Maurice Brisson
Conseiller municipal

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour du mois de novembre mil-neuf-cent-soixante et neuf.

George Doudard
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Gérard Valiquette ayant été élu conseiller municipal, au siège no. 2 jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Siège No. 2

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gérard Valiquette
Conseiller municipal

Assermenté devant moi à Labelle, ce cinquième jour du mois de novembre mil-neuf-cent-soixante et neuf.

George Doudard
Secrétaire-trésorier



5-11-69

Je soussigné Joseph Brousseau, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au siège no. 6 et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Qu'y Dieu me soit en aide.

sa
+
Joseph marque Brousseau
Conseiller Municipal

Assermenté devant moi à Labelle, ce septième jour du mois de novembre mil-neuf-cent-soixante et neuf.

*Georges Rodas
Secrétaire-trésorier*

5-11-69

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq novembre mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée d premier octobre mil-neuf-cent-soixante et neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil recommande fortement le Comité des Loisirs de Labelle pour l'obtention d'une subvention du Ministère du Tourisme, de La Chasse et de La Pêche en vue d'aider à l'installation d'un système d'éc;airage du terrain de Base Ball à Labelle, sur le terrain de jeux du Comité.

Etant donné que les membres du Comité travaillent bénévolement et sacrifient des heures de loisirs qu'ils pourraient autrement consacrer à leur famille ou à d'autres fins; ce serait un encouragement à continuer l'oeuvre si bien commencée s'ils obtenaient l'aide du gouvernement provincial à la réalisation de projets qui tiennent à coeur, non seulement aux membres du Comité mais à toute la population du Village et de La Paroisse de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accorde un montant ne dépassant pas \$200.00 pour l'ouverture l'hiver prochain 1969-70 du chemin conduisant du Village de Labelle au lac Caribou, étant donné que le Village de Labelle devra souscrire un montant égal et que le Ministère de La Voirie accordera une subvention à raison de \$250.00 le mille à cette fin.

Adoptée





5-11-69

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ministère du Revenu , rentes pour octobre 1969	\$16.40
Formules Municipales Limitée , papeterie de bureau	10.50
Georges Godard, loyer de chaloupe pour évaluation	7.00
Léo Miljours, entretien de chemins	6.00
Comité des Loisirs, annonces souscription,	10.00
Jérôme Cormier, entretien de chemins	8.00
Paul-Emile Francoeur , entretien de chemins	65.33
Westeel Rosco Products limited , tuyau à ponceaux chemins	134.10
Edgar Leblanc, entretien de chemins tracteur	154.00
Maurice Brisson, voyage à Mont-Laurier auto	15.00
Imprimerie Léonard, livrets de reçus pour taxes	140.32
Jean B. Grenier, livre sur l'évaluation	10.00
Fernand Clément , loyer Bulldowzer	15.00
Daniel Brousseau , entretien de chemins	18.00
Jean-Paul Brassard, " " "	36.00
Formules Légales Provinciales, porte document bureau	19.01

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Jean Saindon Maire

3-12 -769

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois décembre mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Jean Genet, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq novembre mil-neuf-cent-soixante et neuf, soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte le plan de subdivision préparé par monsieur Roger Chartrand, arpenteur-géomètre, le 20 novembre 1969, pour les lots; 42-1 à 42-5 inclusivement du rang "G" du Canton Joly en remplacement des lots 16-B-1, 16-B-2, 16-B-3 et 16-D du dit rang "G" Canton de Joly.

Adoptée



3-12-69

Il est résolu que messieurs; Jean Genet et Georges Godard, soient délégués pour rencontrer la Commission Scolaire de Labelle en assemblée publique pour discuter de l'organásation d'une bibliothèque pour adultes à l'école St-Pie X à Labelle en coopération avec la Corporation Municipale du Village de Labelle et La Commission Scolaire de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie la résolution du Conseil Touristique de Nominuingue Inc. pour l'aménagement d'un terrain de Golf à Nominuingue étant donné que ce serait le complément logique au Parc de Ste-Véronique et un apport précieux au développement touristique de la région.

Adoptée

CONSIDERANT qu'il ne se trouve pas d'hopital général entre Ste-Agathe des Monts et Mont-Laurier, soit une distance de 90 milles .

CONSIDERANT que le besoin d'un hopital dans cette région à été soumis aux a utorités du Ministère de La Santé du Québec et qu'une étude de ce projet a été entreprise il y a déjà quelques années dans le but d'arriver à sollutionner ce problème.

CONSIDERANT que le Village de Labelle est situé presque au centre de cette région , soit à 40 milles de Ste-Agathe des Monts et à 50 milles de Mont-Laurier , et que la construction d'un hopital général pourrait desservir une population d'environ 14,000 âmes, comprise dans le secteur St-Jovite -Nominuingue,

IL EST RESOLU q ue demande soit faite à l'Honorable Fernand Lafontaine, député du comté et à l'Honorable Jean-Paul Cloubier , ministre de La Santé du Québec de bien vouloir étudier la possibilité de construire un hopital général à Labelle.

Et que copie de la présente résolution soit adressée aux deux ministres plus haut désignés.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil souscrive la somme de \$25.00 pour le dépouillement d'un arbre de Noël pour les enfants de la paroisse et qu'une somme de \$25.00 soit également votée pour le prêt d'honneur de La Société St-Jean-Baptiste.

Adoptée

Il est résolu que le conseil avise le Ministère de La Fa mille et du Bien-Etre Social que cette corporation versera la somme de \$1,000.00 au lieu de \$500.00 en 1971 sur le compte de cette municipalité à ce ministère pour le placement d'enfants de la municipalité avant que le Ministère prenne entièrement à sa charge la pension de ces enfants.

Et ce parce que en 1970 cette corporation terminera les paiements du montant dû au Ministère de La Santé pour Assistance Publique pour hospitalisation d'indigents avant la mise en vigueur de la loi de l'Assurance Hospitalisation.

Adopté

Il est résolu que ce conseil avise le Ministère de La Voirie à Mont-Laurier que les chemins suivants soient déclarés



3-12-69



prioritaires pour l'année 1970-71 en ce qui concerne les travaux de construction ou reconstruction de chemins municipaux;

Continuation des travaux de reconstruction et pavage du chemin du Lac Labelle, Coté Est.

CONTINUATION DES TRAVAUX DE Reconstruction du chemin du rang "A" Canton Joly .

Demande de subvention de \$10,000.00 pour l'amélioration du chemin en bordure du lac des Sucreries dans le rang "E" Canton de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés ci-après énumérées soient mise en vente pour taxes par le Conseil du Comté de Labelle, lors de la prochaine vente, en mars 1970 prochain, à moins qu'un règlement de ces taxes avec les frais encourrus, à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1969 prochain;

René Jubinville, lots P-24 et 25 rang "H" Canton Joly	76.37
Roger Bisson, lots 7, 8 rang "D" et 37-40 rang "E" \$	127.24
Georges Bédard, lot 28 rang "B" Canton Labelle	50.17
Farkas Homonay, lots 65, 66, 67 et 68 rang "J" Labelle	98.90
Hervé Beaudry, lot 89 rang "E"	45.97
Mamille Courval lot 16-b-9 rang "N"	56.90
Mme. Marie-Ange Désoudie, lot 16-C rang "G"	37.69
Maurice Doucet, lot 16-A rang "N"	20.02
Robert Desjardins, lot P-56 rang "1"	14.81
Paul Gillner, lot 11 rang "J"	53.47
J.M. Hanes, lot 117 rang "E"	66.12
Hendrick Kooiman, lot 145 rang "F"	21.93
Philippe Laplante, Ptie de 7-b rang "i"	16.28
René Nantel et Lou Bellof lot 17 A et 18-A rang "B" Joly	23.97
Guy Palardy, lot 5-B-29 rang "i"	12.92
Edmond J. Pércy, lot 48 rang "R"	31.40
Mme. Georges Paré, Ptie lot 23 -A et P-25 rang "H"	39.82
William Roberts, 15-a 7 rang "N"	23.74
Richard Roberts, 16-b-10 et 16-b-11 rang "N"	72.49
Albert St-Pierre, lot 64 rang "F"	19.11
Roland Germain, Ile No. 6 rang "E" Labelle	6.39
Jacques Taliodoros, P-22 rang "B" et 7 rang "J" Labelle	36.51
Succession Aurèle Vallée P-39-G rang "H"	12.27

Adoptée

Il est résolu que les changements suivants soient inscrits au rôle d'évaluation;
Diminuer de \$800.00 l'évaluation des bâtisses démolies sur lot 18 rang "B" appartenant à François David.

Adoptée

Il est résolu qu'une commande soit placée pour 2 codes municipal pour les membres du conseil à \$10.50 chacun.

Adoptée



3-12-69

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Marie May Pilon, remboursement sur taxes municipales	\$13.00
Léo Miljours, entretien de chemins	7.00
Damien Davies, inspecteur de bâtiments	10.20
Maitre de Postes de Labelle, enrégistrement (avis de taxes)	11.00
Orient David, entretien de chemins	20.00
Robert Saindon, inspecteur agraire	4.00
Maurice Bélisle, matériaux	2.00
Robert Saindon, enlèvement des déchets année 1969	1,400.00
Roland Nantel, " " " " 1969	590.00
Jean-Paul Brassard " " " " 1969	200.00
Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	179.59
Jérôme Cormier, " " "	45.14
Gérard Valiquette, " " "	27.50
Robert Brousseau, " " "	27.50
Daniel Brousseau, " " "	50.93
Luc Clément, " " "	27.50
René Clot, " " "	19.65
Raoul Francoeur, " " "	151.76
Ministère du Revenu, rentes pour novembre 1969	29.90
Claude Laporte, construction de chemin chez Germain Godard	234.75
Corporation du Village de Labelle, loyer de salle pour 1969	250.00
Prêt d'honneur de la Société St-Jean-Baptiste	25.00
Comité des Loisirs de Labelle	25.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée
Jean Saindon
Maire

